

articles sans qu'on fournisse d'explication, car c'est purement une question d'addition. Si le député désire évoquer le point qu'il vient de soulever, je lui signale que ce projet de loi, une fois adopté, deviendra la loi de finances n° 3 de 1953. Les lois de finances antérieures adoptées au cours de la présente session étaient la loi de finances n° 1, qui accordait des crédits provisoires pour la période de deux mois se terminant le 31 mai, plus une fraction supplémentaire de certains crédits spéciaux s'établissant à \$537,674,515.18; la loi de finances n° 2, visant les crédits supplémentaires de fin d'année à l'égard de 1952-1953, adoptés par la Chambre vers la fin de mars. Si l'on considère la loi de finances n° 1 et la loi de finances n° 2, dont je viens de parler, le projet de loi actuel, qui deviendra la loi de finances n° 3, accordera le reste des crédits principaux à l'égard de l'année financière 1953-1954 ainsi que l'ensemble des crédits supplémentaires que mon collègue, le ministre des Finances, a déposés le mercredi 29 avril. Sauf erreur, ces données expliquent l'ensemble de la situation.

M. Macdonnell (Greenwood): Je n'en dirai pas davantage. Mais, par le passé, on nous communiquait ces chiffres de façon à nous permettre de les étudier.

L'honorable M. Garson: On m'a dit que non, mais le député a peut-être raison.

(L'article est adopté.)

Les articles 2, 3, 4 et 5 inclusivement sont adoptés.

Sur l'annexe A.

M. Knowles: Puis-je demander si l'annexe renferme le poste n° 487? Monsieur le président, avez-vous l'exemplaire imprimé sous la main? Dans le cas de l'affirmative, quel est le montant en cause?

M. le président: Le montant du poste n° 487 s'établit à \$127,148.

M. Knowles: Bien! Je voulais simplement m'assurer qu'on l'avait réduit.

(L'annexe est adoptée.)

L'annexe B est adoptée.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

M. Knowles: Avec la permission de la Chambre.

L'hon. M. Harris propose la 3^e lecture du bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 3^e fois et adopté.)

PROROGATION DU PARLEMENT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de porter à la connaissance de la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 13 mai 1953.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Kerwin, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, le 14 mai 1953 à onze heures et demie du soir, afin de proroger la septième session de la vingt et unième législature.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Le secrétaire du gouverneur général (Administratif)

J. F. Delaute.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉPÔT D'UN DOCUMENT

L'hon. M. Côté: Monsieur l'Orateur, puis-je revenir aux motions afin de répondre à la question n° 11, inscrite au nom de M. Hansell?

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: Entendu.

IMPORTATIONS DE HOUILLE

M. Hansell:

1. Combien de tonnes de charbon a-t-on importées au Canada en 1952?
2. De quels pays a-t-on importé ce charbon et quelle quantité a-t-on importée de chaque pays?
3. Quelle quantité de charbon le National-Canadien a-t-il utilisée en 1952?
4. Quelle quantité de charbon importé le National-Canadien a-t-il utilisée en 1952?

L'hon. M. Côté: Je dépose le document.

DÉFENSE NATIONALE—DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. M. Claxton: Je ne cherche pas à avoir le dernier mot, mais j'aimerais qu'on me permette de déposer des documents faisant suite à l'ordre de dépôt adopté le 17 décembre, au nom de M. Brooks: rapports reçus depuis le 1^{er} janvier 1951 jusqu'ici par le ministère de la Défense nationale au sujet de levés et d'inspections effectués au Nouveau-Brunswick; à l'ordre de dépôt de documents adopté le 14 janvier 1953, au nom de M. Brooks: correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick; à un autre ordre de dépôt de documents adopté le 19 février 1953 au nom de M. Diefenbaker: copie de tous les rapports soumis au ministère de la Défense nationale.